

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice: 26 - présents: 19 - votants: 21 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session <b>ORDINAIRE</b> , à la mairie de FLEAC le <b>lundi 21 octobre 2024</b> sous la Présidence de Mme Héléne GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 15/10/2024

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN  
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, CALANDRAUD, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Mrs FREMINET, CHAUVAUD, GUINET, MORIN, MOUHICA, Mmes GOMES DA COSTA, DIABY

**POUVOIRS :** De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI  
De M. GUINET à Mme LAINÉ

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PLAIN

**Délibération :** 2024-10-01

**MJC : convention d'intervention d'animateurs**

*Rapporteur : Christine CHAUVEAU*

La Commune de Fléac a sollicité l'association EVS/MJC Serge Gainsbourg afin qu'elle mette à disposition des animateurs qui interviennent sur les temps périscolaires pour assurer l'animation des ALSH périscolaires chaque soir scolaire et la surveillance de la pause méridienne à l'école élémentaire et ce depuis la rentrée de septembre 2022.

Pour l'année scolaire 2024/25 (du 2/09/2024 au 20/12/2024 et du 6/01/2025 au 4/07/2025), les besoins sont les suivants :

Besoins	1 responsable	3 animateurs	1 animateur
ALSH périscolaire élémentaire	Du lundi au vendredi de 16h à 19h	Du lundi au vendredi de 16h à 18h	
ALSH périscolaire maternel			Du lundi au vendredi de 16h à 18h30
Surveillance cour pause méridienne			Du lundi au vendredi de 12h00 à 13h15

AR Prefecture

016-211601380-20241021-DCM202410\_01-DE  
Reçu le 22/10/2024  
Publié le 22/10/2024

Il convient donc de signer la convention d'intervention d'animateurs ci-jointe afin de pouvoir régler ces interventions uniquement sur présentation d'un état d'heures réalisées.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 21 voix pour, 0 contre, et aucune abstention, DECIDE :

- D'ACCEPTER les termes de la convention d'intervention d'animateurs,
- D'AUTORISER Mme le Maire à la signer.

Fait et délibéré à FLEAC, le 21 octobre 2024

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Hélène GINGAST



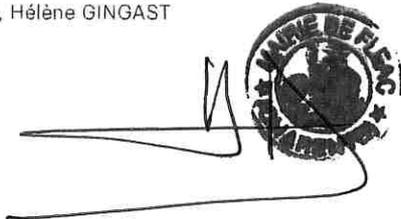
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: **22 OCT. 2024**

Réception du: **22 OCT. 2024**

Mise en ligne le: **22 OCT. 2024**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département